

**DECISION N°20251119_P_137
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

Département de la Haute-Loire

Arrondissement D'YSSINGEAUX

Communauté de Communes
LOIRE SEMENE

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20250218_D_006 du Conseil Communautaire du 18 février 2025 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Culture – Patrimoine

Objet : Signature d'une convention avec ESPACE FLORAL pour l'organisation de deux ateliers de création florale avec des différentes formes, textures et variétés florales.

Le Président,

N° 20251119_P_137

Décide

De signer une convention avec :

OBJET

ESPACE FLORAL

Représenté par Madame VALLIER Audrey
8 rue de la république
42230 ROCHE-LA-MOLIERE

N° SIRET : 478 683 147 00019

Cette convention prévoit l'organisation de deux ateliers de création florale avec des différentes formes, textures et variétés florales.

Des ateliers où la créativité et la nature se rencontrent. Une composition florale, unique et éphémère que les participants peuvent rapporter à leur domicile.

Dates : Mardi 20 janvier 2026 et mardi 19 mai 2026

Durée : 1h30 minutes par atelier

Lieu : Bibliothèque Lis-là à Saint-Ferréol d'Aurore

Public : Adulte

Jauge : 10 personnes par atelier

Montant : 500€ TTC (frais de déplacements inclus)

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à LA SEAUVÉ SUR SEMENE, Le 19 novembre 2025,

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20251119-20251119_P_137-AU
Reçu le 15/01/2026